

Montréal, le 10 juin 2026

Par courriel

Me Pierre Chabot
Hydro-Québec – Affaires juridiques
16e étage
1001, boulevard Robert Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Me Pierre Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L
1, Place Ville Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1
 (Preuve amendée août 2025)
 Dossier R-4233-2023**

Chers confrères,

Le 5 juin dernier, la Régie de l'énergie (la Régie) vous informait de l'incapacité d'agir de la régisseuse M^e Lise Duquette, et sollicitait vos consentements respectifs en vertu de l'article [16](#) de la [Loi sur la Régie de l'énergie \(A-0040\)](#).

La Régie, suivant la réception et l'appréciation des correspondances [C-RTA-0013](#) du 8 juin 2026 et [B-0143](#) du 9 juin 2026 vous informe que le régisseur M. Steeves Demers a été désigné afin de poursuivre l'examen de la Demande.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire générale de la Régie de l'énergie

JS/ss